PROJET PEDAGOGIQUE

« Les p'tits Menhirs »

ANNEE 2024 / 2026

Un accueil de loisirs est :
• Un lieu d'accueil et de vie agréable • Un lieu de découverte • Un lieu d'activités diverses et variées • Un lieu d'échanges entre animateurs et enfants • Une structure encadrée par une équipe composée d'animateurs formés, équipe cohérente et attentive aux besoins des enfants

Sommaire

I. Descriptif de l'accueil

II. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

III. Les objectifs pédagogiques

IV. Les activités

V. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

VI. Les modalités de participation des mineurs

VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints

VIII. De troubles de la santé ou de handicap

IX. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

X. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

XI. Les modalités d'évaluation de l'accueil

I. Descriptif de l'accueil

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Permettre à l'enfant de se socialiser au sein du groupe et à l'extérieur mais aussi de créer des liens intergénérationnels,
- Etablir des projets sur les valeurs fondamentales telles que la solidarité, la différence, la communication, le respect, le partage et sur l'environnement.
- Susciter l'imagination et la création tout en développant la motricité,
- Instaurer le respect mutuel et le respect du rythme de l'enfant en créant des espaces propres à chaque tranche d'âge,
- Responsabiliser chaque enfant pour l'aider à devenir autonome et à prendre confiance en lui,
- Permettre à chaque enfant de se sentir rassuré au sein des locaux et avec le personnel d'animation,
- Permettre aux plus jeunes de partager des moments de la journée avec leur frère ou leur sœur.

DESCRIPTIF DU CENTRE

Les locaux

L'accueil se fait Ruelle des Ecoles dans les locaux dédiés au service périscolaire de l'école des Fontaines de Plailly disposant :

- D'une grille d'entrée sécurisée (avec sonnette, caméra et déverrouillage à distance automatisé).
- D'un couloir d'accès de 11 m² permettant l'accueil des familles

- Deux salles d'activités de 56 m² chacune utilisées pour les espaces d'activités des enfants ainsi que la prise du goûter.

L'une des deux salles dispose d'un bureau avec accès au dispositif de contrôle de la caméra située sur la porte d'accueil et permettant l'ouverture automatique.

- D'un accès aux toilettes de 16 m² comprenant plusieurs WC dont un accessible PMR, avec un lave-mains.
- D'un dortoir de 54 m²
- D'une salle de restauration pour la prise de repas.
- D'une salle de motricité de 128 m² permettant des activités et équipée de toilettes dont PMR.
- D'une cour de récréation fermée et sécurisée.

II. Rappel des objectifs éducatifs du Projet

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant en toute sécurité (affective, morale et physique).

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chronobiologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale…).
Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.
Notre accueil de loisirs est, en ce sens, un lieu privilégié pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Âge ; 3/12ans
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (Catégories socio-professionnelles), des plus modestes aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc…

Réduire les différences en favorisant l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.
En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

Amener les enfants à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité.

Sensibiliser les enfants à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage

III. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil, sportif, manuel, etc…).

L'équipe d'animation se doit de respecter la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant.

Objectif pédagogique : Initier les enfants à différentes techniques créatives et sportives.

Objectif opérationnel :

- Amener l'enfant à découvrir son environnement naturel

Actions :

- En proposant aux enfants différentes catégories d'activités sportives et créatives…

Objectif pédagogique : Cultiver un savoir-être et un savoir-faire en lien avec la nature

Objectifs opérationnels :

- Amener les enfants à agir de façon éco-responsable
- Amener l'enfant à avoir une démarche éco-citoyenne.

Actions :

- En proposant diverses méthodes liées au savoir-être et au savoir-faire.
- En proposant des activités en lien étroit avec la nature

Objectifs opérationnels :

- Développement social et relationnel

Actions :

- Favoriser la coopération entre les enfants
- Apprendre le respect des règles et des autres
- Développer l'écoute, le partage, la résolution des conflits
- Epanouissement de l'enfant

Objectifs opérationnels :

- Confiance en soi et autonomie
- La créativité
- Découvrir ses centres d'intérêt et ses talents

Actions :

- Apprentissage de compétences

Objectifs opérationnels :

- Développer la curiosité et l'envie d'apprendre par des activités variées
- Compétences physiques, artistiques et intellectuelles

Actions :

•Valeurs citoyennes

Objectifs opérationnels :

- Environnement et développement durable
- Solidarité

Actions :

- Bien être et sécurité

Objectifs opérationnels :

- Offrir un espace sécurisant et bienveillant
- Activités adaptées à l'âge et au rythme de chaque enfant
- Prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant

IV. Les activités

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans un cadre respectueux de la législation et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte par des activités innovantes et impliquer les enfants dans leur organisation.

La qualité éducative des activités tient compte :

- Du respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant.
- De la pertinence de l'organisation des activités.

V. La répartition des temps respectifs d'activités et de repos

La vie quotidienne

HORAIRES	ANIMATRICES	DETAIL

De 8h00 – 9h00	Les animatrices accueillent les enfants et les familles par un bonjour, un sourire, une parole rassurante. Elles accompagnent les enfants au porte manteau et leurs proposent un jeu, un coloriage, une lecture.	Les Animatrices Accueillent les enfants et les familles. Renseignent les familles. Pointent l'arrivée des enfants. .
De 9h00 à 11h00	Les animatrices proposent l'activité aux enfants et les accompagnent dans la confection.	Les activités sont préparées en amont afin d'être prêtes au moment opportun venu
De 11h00 à 11h45	Les animatrices accompagnent les enfants dans le rangement des activités et les regroupent dehors ou dans la salle de jeux pour un jeu.	Les animatrices restent avec les enfants. Les animatrices surveillent et encadrent le jeu.
De 11h45 à 13h00	Les animatrices accompagnent les enfants aux toilettes ; les installent à table correctement ; leur servent à boire – le service se fait à l'assiette – les viandes sont coupées. Les animatrices veillent à ce que chaque enfant goûte les	Les animatrices déjeunent en même temps que les enfants et restent attentives à leurs besoins. Une fois terminé, les enfants regroupent leur assiette et

	aliments. Après le déjeuner, les enfants sont accompagnés aux toilettes.	Couverts au centre de la table et les animatrices débarrassent.
De 13h00 à 15h00	Les enfants sont rassemblés dans leur salle respective pour un temps calme encadré et surveillé. Les enfants en petite section sont orientés vers le dortoir pour un repos. Les animatrices encadrent une activité ou un grand jeu avec les élémentaires	Les enfants dans le dortoir sont sous la surveillance d'une animatrice pour les rassurer. Proposition de grand jeu ou d'activités
De 16h à 16h30	Les animatrices proposent le gouter Les animatrices veillent à ce que les enfants goûtent à tout ce qui leur est proposé	Les animatrices restent attentives aux besoins des enfants
De 16h30 à 17h00	Bilan	Les animatrices récupèrent les points positifs et négatifs Ressentis par les enfants lors de la journée.

De 17h à 18h	Départ des enfants	Les enfants restent sous la surveillance des animatrices qui leur proposent des jeux libres.

VI. Les modalités de participation des enfants

- Mise en place de règles de vie discutées entre les enfants et l'équipe d'animation.
- Mise en place de conseils de copains où les enfants partagent des informations sur la vie du centre, proposent, choisissent leurs activités.
- La préparation de l'activité et le rangement se font avec la participation des enfants (selon leurs capacités).

VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de troubles de la santé ou porteur de handicap, l'équipe de direction et d'animation travaille en collaboration avec la famille, (aménagement de locaux, prise en charge particulière) afin d'optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation, mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant, sans le mettre en difficulté en prenant en compte le groupe et l'équipe d'animation.

Des évaluations régulières seront faites avec les animateurs référents et les parents en présence ou non de l'enfant.

VIII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

L'accueil se fait Ruelle des Ecoles dans les locaux dédiés au service périscolaire de l'école des Fontaines de Plailly avec à disposition :

- Une grille d'entrée sécurisée (avec sonnette, caméra et déverrouillage à distance automatisé).
- Un couloir d'accès de 11 m²permettant l'accueil des familles.
- Deux salles d'activités de 56 m² chacune utilisées pour les espaces d'activités des enfants ainsi que la prise du goûter.
  Une des deux salles dispose d'un bureau avec accès au dispositif de contrôle de la caméra située sur la porte d'accueil et permettant l'ouverture automatique.
- Un accès aux toilettes de 16 m² comprenant plusieurs WC dont un accessible PMR, avec un lave-mains.
- Un dortoir de 54 m²
- Une salle de restauration pour la prise de repas.
- Une salle de motricité de 128 m² permettant des activités et équipée de toilettes dont PMR.
  Une cour de récréation fermée et sécurisée.

IX. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Laura Sarlandie, directrice en place depuis le 4 décembre 2024, travaille sur la structure de 8h à 18h00, voire plus suivants les besoins afin de garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants et assurera l'animation les mercredis et les vacances SCOLAIRES.
3 animatrices arrivent à 8h et terminent à 18h.
En fonction du nombre d'enfants et le nombre d'animateurs à prévoir, les horaires peuvent évoluer. Ces différents horaires sont établis chaque année en fonction des besoins des services suivant l'arrivée et le départ des enfants afin de respecter les normes d'encadrement.

NOM	*PRENOM*	*POSTE*	*DIPLOME*
SARLANDIE	Laura	Directrice / Animatrice	CAP Petite enfance/ BAFD en cours
TERNISIEN	Julie	Animatrice	Stagiaire BAFA
BARBOSA	Flora	Animatrice	CAP Petit enfance
MEUNIER	Roxane	Animatrice	Stagiaire BAFA

Le directeur assure les rôles de :

- Coordinateur. Il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe et les différents intervenants.

- Formateur. Il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et leurs points d'efforts en vue d'être plus efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

L'animateur doit :

- Assurer la vie quotidienne des enfants,
- Donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer,
- Lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,

- Être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- Préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations,)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité,
- Aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, communiquer des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents,

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer ou de vapoter pendant les heures de travail.
- Ne pas utiliser de portable sauf cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail…

Les animatrices sont sous la direction du Directeur.

Leur rôle :

- Motiver les enfants, en respectant leur âge, leur rythme et surtout leurs capacités physiques,
- Proposer et animer des activités (de qualité, variées et originales).

Leurs responsabilités :

- Respecter la règlementation en vigueur,
- Encadrer les activités,
- Encadrer les enfants,
- Respecter les règles de sécurité,
- Respecter l'équipe, les locaux et le matériel,

- Respecter le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs et les consignes de l'équipe de direction,
- Mettre en œuvre le planning d'activités.

Les devoirs et obligations :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants,
- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre,
- Se présenter en modèle de qualité auprès des enfants (tenue vestimentaire, langage, moralité),
- Travailler en équipe et en bonne intelligence,
- Faire preuve d'initiatives, d'imagination et rechercher originalité et diversité dans la proposition faite aux enfants,
- Savoir animer pour un groupe d'enfants, une séance de jeux intérieur, extérieur, des activités manuelles, des ateliers cuisine, de grands jeux et des moments forts à thème,
- Préparer, en dehors des temps d'activités, le matériel nécessaire à l'activité,
- Prévoir un temps pour le rangement après l'activité,
- Savoir analyser sa séance d'activité, en fonction de l'âge, du temps, les points positifs et négatifs,
- Etablir un bilan de ses activités et en faire part lors de réunions de concertation,
- Remplir les cahiers d'évènements (activités, d'informations et d'infirmerie).

X. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Nous appliquons un tarif modulé en fonction des revenus mensuels des familles :

Revenus mensuels	Journée avec repas	Demi-journée avec repas
Inférieur à 1000€	10€ la journée	6€ la demi-journée
Entre 1001 et 1600	14€ la journée	9€ la demi-journée
Entre 1601 et 2499	18€ la journée	13 € la demi-journée
Supérieur à 2500	20€ la journée	15€ la demi-journée

Compte tenu du nombre de places limitées, il est proposé aux familles d'inscrire leurs enfants via le portail famille au choix, pour la semaine ou à la journée.

- Organisation de l'accueil

Les animatrices gèrent l'accueil des familles et des enfants le matin dès 8h00 avec une arrivée échelonnée pouvant aller jusqu'à 9h00.

Le soir les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h jusqu'à 18h00.

Organisation des familles

Les familles déposent leur(s) enfant(s) à l'entrée. Un échange, si besoin avec le directeur et/ou le personnel, peut se faire dans la salle.

Le soir, en cas de retard d'un parent, l'animatrice téléphonera à la personne indiquée en cas d'urgence sur la fiche téléphone afin de venir récupérer l'enfant.

- Organisation des enfants :

L'arrivée des enfants peut s'échelonner de 8h00 à 9h00 et le départ de 17h à 18h00. Les enfants peuvent jouer dans les différents espaces de jeux de la salle.

Les plus jeunes rejoignent leur salle dès 9h15

- Organisation de l'équipe :

L'équipe est composée du personnel permanent. En cas de besoin, du personnel ponctuel, ou des intervenants extérieurs pourront être sollicités. Chacun aura le sens des responsabilités et ne devra pas mettre l'enfant en danger mais assurer sa sécurité physique, affective et morale.

Chaque animateur prend en charge un groupe d'enfants, il est le référent de ce groupe pour la semaine que ce soit pour un atelier, un jeu ou l'encadrement de temps libres. L'animateur accompagne, joue avec les enfants hors des temps libres (8h00 / 9h00 et laisse un peu de temps aux enfants pour souffler entre les différentes activités.

Les sorties dans les espaces de jeux de la commune ou lors d'un grand jeu nécessitent la présence de deux animateurs minimums et adapter selon le nombre d'enfants

LA PLACE DU PARENT

Il nous parait primordial de maintenir un lien avec les parents afin de s'assurer du bon suivi de l'enfant.

Le directeur est disponible :

- Sur le téléphone du Centre de Loisirs au *06 20 47 86 82*
- Par email : periscolaire@plailly.fr

Les animateurs en place sont également disponibles pour communiquer sur la journée de leur(s) enfant(s). Les temps d'accueil du matin et du soir sont des temps privilégiés d'échange avec les familles.

Les programmes pour les vacances, les sorties prévues seront affichés sur la porte d'entrée du centre.

Le site internet (https://www.plailly.fr/) regroupe diverses informations, avec un portail pour les inscriptions, le règlement, le projet pédagogique, le calendrier.